



Mots clés : costockage, garde-meubles entre particuliers, consommation collaborative, assurance, franchise

Chez Costockage on assure tout !

L'assurance, un gage de sécurité des biens et du service rendu

On entend beaucoup parler de consommation collaborative, et en particulier du costockage. Costockage.fr permet aux locataires d'accéder à des espaces de location 50% moins cher qu'un garde-meubles classique et à proximité grâce à la multiplicité des offres. Mais derrière ce nouveau service, bien plus pratique et plus rentable que les garde-meubles classiques, quelles sont les garanties offertes pour couvrir les biens et espaces ?

Rassurer et protéger : un engagement fort de Costockage !

Dès le lancement de son service, Costockage.fr, dans un souci de transparence et de protection maximale, s'est calqué sur le niveau de garantie offert par les garde-meubles pour fournir une **garantie maximale aux costockeurs**. Une différence de poids néanmoins : contrairement aux garde-meubles qui obligent leurs clients à prendre une assurance mais ne l'incluent pas dans les tarifs affichés, Costockage.fr a simplifié la démarche au maximum en l'incluant automatiquement dans le prix annoncé sur les annonces. Les locataires, par conséquent, n'ont pas de mauvaise surprise.

Comme le souligne Adam Levy-Zauberman : « *Le but de cette assurance est avant tout de rassurer les locataires qui entreposent des biens de valeur (sentimentale ou pécuniaire). Cet engagement de la part de Costockage via son assurance créée sur mesure est importante car elle atteste de notre sérieux et de notre volonté de transparence totale* ».

- Costockage assure les objets stockés...

S'il semble établi pour tous qu'une assurance se doit de couvrir les biens stockés contre les dommages habituels (incendie, vol, catastrophe naturelle, tempête, neige, catastrophe, dégâts des eaux), le montant couvert n'est pas le même partout. Costockage couvre ainsi les biens **à hauteur de 2500€ sans options supplémentaires payantes** ... le must dans le secteur !

- ... et les espaces de stockage

Costockage va même plus loin. Considérant que la confiance est la clef d'un service collaboratif ; l'assurance fournie sur www.costockage.fr est **la seule à couvrir également les propriétaires à hauteur de 1M€ contre les dommages que les locataires pourraient causer dans le cadre du costockage**. Il est important de noter qu'une assurance habitation classique ne couvre pas normalement une activité de stockage rémunérée, d'où la nécessité d'avoir une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages du lieu.

Costockage : une assurance sur mesure exclusive !

Thierry Bensoussan, Fondateur d’Affiniteam, courtier en assurance spécialisé dans la consommation collaborative, a convaincu le grand assureur international Hiscox d’assurer ce nouveau service. Il a cru en ce projet et a permis à Costockage de souscrire un contrat d’assurance sur mesure, adapté au costockage. *« A l’origine, en France aucune startup n’avait jamais proposé ce service. Avec des entrepreneurs convainquants et sérieux, Hiscox et moi-même, avons vu à travers ce business model une nouvelle façon de stocker, sûre et innovante. Nous voulions permettre aux utilisateurs de bénéficier de la meilleure assurance possible des biens stockés mais aussi des locaux loués. »*

Il estime que la transparence souhaité par Costockage est importante pour les futurs costockeurs *« Il était important pour nous d’encourager ce modèle car nous savions que notre collaboration était la clef de voûte d’un service complet basé sur la confiance et la simplicité ».*

Thierry Bensoussan est convaincu par la nécessité d’aider les entreprises innovantes dans le secteur de la consommation collaborative, il assure d’ailleurs une dizaine de startups dans ce domaine et n’a jamais craint que le costockage puisse être plus risqué que les garde-meubles classiques.

Pour ceux, qui étaient encore sceptiques quant à la fiabilité et la sécurité du costockage, l’heure n’est plus au doute mais à l’action !

A propos de Costockage

Fondé en novembre 2012, Costockage.fr a été ouvert au public en juillet 2013. Ses fondateurs, Adam Levy-Zauberman et Mickaël Nadjar, deux anciens scouts ont été confrontés à la problématique de stocker leur matériel de camping. Costockage.fr est le « Airbnb » du stockage. Costockage.fr est une **plateforme mettant en relation les particuliers ayant besoin d’un garde-meubles avec des propriétaires disposant d’espace libre**. Le service est garanti par une assurance complémentaire sur mesure pour les objets et le local.

Costockage.fr, c’est :

- 40 000 m³ mis à disposition
- 400 personnes par jour à la recherche d’un lieu de stockage

Site internet : costockage.fr

Contacts presse :

ESCAL Consulting

Séverine Oger
severine@escalconsulting.com
01 44 94 95 71

Olivia Lebeau
olivia@escalconsulting.com
01 44 94 95 72